

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 02 juillet 2024

Délibération n° 036-2024

Point 02

Point 02. de l'ordre du jour**Procès-verbal de la CFVU du 11 juin 2024****EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 11 juin 2024.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	2

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 03 juillet 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

11 juin 2024

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

Informations.....	6
1. Informations générales	6
2. Présentation de la méthodologie du prochain schéma directeur handicap 2025-2029	7
Délibérations	9
3. Procès-verbal de la CFVU du 07 mai 2024.....	9
4. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2024/2025	9
4.1. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	9
4.2. CUEJ	9
5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2024/2025	9
5.1. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	9
5.2. Faculté des Arts.....	9
Approbation.....	9
6. Créations de formation	9
6.1. Diplôme d'université Examens complémentaires ophtalmologiques (de la théorie à la pratique) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	9
6.2. Diplôme d'université Manager de l'excellence opérationnelle – Faculté des sciences économiques et de gestion	10
6.3. Diplôme d'université Dentisterie 3.0 – Faculté de chirurgie dentaire	10
6.4. Diplôme interuniversitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine – Faculté des langues.....	10
7. Création d'UE d'ouverture en Interprétation de conférences – Faculté des langues	10
8. Tarifs de la certification PeopleCert 2024/2025	10

9. Tarifs de la certification Japanese-Language Proficiency Test (JLPT) – Faculté des langues.....	11
10. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées hors SFC	11
10.1. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	11
10.2. Sciences Po Strasbourg.....	11
10.3. Faculté des arts	11
10.4. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	11
10.5. EM Strasbourg	11
10.6. IPAG	11
10.7. IUT Robert Schuman	12
10.8. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	12
11. Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST (stage, concours, secourisme).....	12
12. Dispositif « Programme IDEX Initiative d'Excellence mobilité entrante » 2024/2025	12
Conventions nationales	13
13. Convention de partenariat entre l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace et la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace.....	8
14. Convention avec UNISCIEL portant sur le développement de ressources en ligne en Sciences pour l'ingénieur	13
Conventions internationales.....	13
15. Création de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec Ca' Foscari University of Venice (Italie).....	13
16. Création de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université d'Hitotsubashi (Japon)	13
17. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'école sino-française de chirurgie de shanghai et l'hôpital Renji (Chine).....	13
18. Avenant de prolongation à l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'EM d'Alger Business School (Algérie)	14
19. Avenant de prolongation de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences de la Vie avec l'Universität des Saarlandes (Allemagne).....	14
20. Renouvellements sans modification :	15

20.1. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de physique et ingénierie avec l'Università degli Studi dell'Aquila (Italie)	15
20.2. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Université Nova de Lisbonne (Portugal)	15
20.3. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Université Nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine).....	15
20.4. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Università degli studi Milano (Italie).....	15
20.5. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université de Louvain la Neuve (Belgique)	15
20.6. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour le CUEJ avec l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg (Allemagne).....	15
20.7. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg (Allemagne).....	15
20.8. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec la Europa Universität Viadrina Frankfurt (Oder) (Allemagne)	15
21. Divers	15

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-Présidente Formation et parcours de réussite, présidente de séance.

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, M. Bruno TRESCHER, Mme Rachel SCHURHAMMER

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale PECCAVY, M. Thierry PRADIER, Mme Marion STRUB

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS

Collège étudiant

M. Jérémy DARENNE, M. Jehan GOUNELLE, Mme Paulina HERNÁNDEZ-ROUSSET, M. Charles LESECQ, M. Corentin LIRAUD

Invités

Mme Angeline OKOMBI, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Sophie KENNEL, Mme Virginie ZINT
M. Christophe de CASTELJAU, Mme Aude ROCHOUX, Mme Fabienne RAKITIC, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER,
Mme Nathalie OSTRE, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Jeanine RENNER, Mme Clémentine BOURGEOIS,
Mme Angélique DANIEL, M. Dominique SCHLAEFLI

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Membres élus

Collège A

Mme Éva LOUVET (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. Benoît MASQUIDA), M. Érik-André SAULEAU

Collège B

Mme Pascale ERHART (procuration à M. Jean-Daniel BOYER), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à M. Jean-Daniel BOYER), Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

Mme Pauline DUDKA (procuration à Mme Caroline CARLOT-SCHMITT), M. Mohamed CHARGUI

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI (procuration à M. Jehan GOUNELLE), Mme Océane BOURNEUF (procuration à M. Jérémy DARENNE), M. Théau DELMOULY (procuration à M. Charles LESECQ), Mme Alexa-Hang FOULON (procuration à M. Jehan GOUNELLE), M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS, M. Matthieu LEFEVRE, Mme Héléna NAÏDJI, Mme Solène YILDIRIM (procuration à M. Charles LESECQ), M. Alexis SCHWAB

Personnalités extérieures Membres élus

M. Dominique KERN (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP, Mme Irène WEISS

La séance est ouverte à 14h08, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint (28 votants).

M. Benoît MASQUIDA attire l'attention de la CFVU sur la motion envoyée à Mme Clémentine BOURGEOIS par le Comité de Palestine. Cette motion n'a pas été transmise aux élus.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET précise que la motion ne demande pas aux élus de se positionner, mais qu'elle sollicite M. Michel DENEKEN pour recevoir une délégation.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que toute motion doit être transmise dans un délai de 8 jours avant la tenue de la CFVU, condition qui était remplie. Elle doit en outre être portée par au moins 25 % des élus de la CFVU. Or, la motion en question ne remplissait pas cette deuxième condition et ne pouvait donc être inscrite à l'ordre du jour.

M. Thierry PRADIER souligne qu'il est important d'inscrire à l'ordre du jour une discussion en vue d'annuler la coopération avec l'Université cisjordanienne d'Ariel. D'autres universités méritent en outre une discussion.

Mme Alexandra KNAEBEL diffère cet échange à la fin de la séance, dans le point « Divers ».

Informations

1. Informations générales

Mme Alexandra KNAEBEL revient sur la réforme de la formation des enseignants. Les vice-présidences ne disposent pas encore de textes officiels encadrant cette réforme, mais seulement de versions tests des concours. Une réunion est prévue le 17 juin.

Le rapport concernant l'accès aux études de santé est prévu pour le 11 juillet. Un groupe de travail associant les conférences des facultés de santé, des représentants des étudiants, des organisations syndicales, des différents ministères de la Santé, a été constitué. Mme KNAEBEL a été conviée à une des réunions, vendredi 7 juin pour présenter la Licence sciences pour la santé. Quelques ajustements pourraient être prévus pour 2025. Dès 2026, une diminution du nombre de LAS pourrait être envisagée. L'impact sur le modèle strasbourgeois n'est pas certain.

M. Benoît MASQUIDA demande quels parcours sont concernés par un faible taux de réussite.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que le ministère va faire une cartographie à l'échelle nationale. Ce bilan n'existe pas encore. À travers les enquêtes faites à Strasbourg, on voit que certaines disciplines sont facilitatrices au sein du bloc Santé, d'autres non.

2. Présentation de la méthodologie du prochain schéma directeur handicap 2025-2029

Mme Fabienne RAKITIC, coordinatrice de la mission handicap, présente ce point.

La réflexion est lancée sur le prochain schéma directeur Handicap 2025-2029.

Cadre légal et axes du schéma

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'article 2 de la Charte Université-handicap 2012 donnent le cadre légal de ce schéma.

Il est articulé en 4 axes :

1. accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap et insertion professionnelle
2. développement de la politique de ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap
3. accessibilité des services offerts
4. augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

En 2022-2023, 1449 étudiants étaient accompagnés, soit une augmentation de 13 % sur 5 ans. Les troubles psychiques ont augmenté : 19 % d'étudiants sont concernés parmi ceux qui sont accompagnés. 20 % ont des troubles dys (troubles du langage et de la parole). Beaucoup d'étudiants ont des troubles associés (17 %).

Le dispositif handicap

1. L'accompagnement humain des étudiants a été renforcé. Depuis 4 ans, un groupe d'étudiants accompagnateurs pour les primo-entrants est constitué et formé dès le mois d'août. Deux étudiants en Master de psychologie accompagnent des étudiants autistes. Le suivi est lié au projet Noria : une vidéo informe les élèves du secondaire du dispositif en vigueur à l'Université, une immersion personnalisée peut être proposée. Une salle Handivie, une salle Diversité (RDC du Studium) sont accessibles pour les étudiants. Un accompagnement à l'insertion professionnelle est prévu. Des liens très forts sont entretenus avec le réseau des Alumni. Enfin, des actions sont organisées pour sensibiliser au handicap.
2. La convention FIPHP a été renouvelée. Les doctorants en situation de handicap peuvent obtenir une bourse spéciale. Les étudiants en Master sont incités à poursuivre jusqu'en doctorat pour contourner les mécanismes d'autocensure.
3. L'accessibilité numérique est intégrée en amont dans tous les projets. Un groupe de testeurs a été constitué, notamment pour la déficience visuelle. Des formations sont proposées aux personnels, aux conseillers IDIP. L'Université participe au projet TED-i (robots téléprésence), qui permet aux

étudiants de continuer à suivre les cours depuis leur domicile ou leur lit d'hôpital. Sur le bâti, l'Ad'ap s'achève en 2025. Il est associé au plan Campus. Au sein du planétarium, des usagers tests sont venus pour vérifier l'accessibilité du bâtiment dans les usages. Des collaborateurs du Jardin des sciences ont été formés.

4. Quatre formations sur la question du handicap sont proposées dans le catalogue Unistra. 1 formation dans le Grand-est concerne les encadrants. Des interventions ont lieu dans 1 DU et 2 Master. Sur le plan de la recherche, une enquête est menée auprès des étudiants sur les pratiques pédagogiques inclusives. Les résultats d'une enquête longitudinale sur le parcours d'études et l'insertion professionnelle seront bientôt publiés.

Méthodologie

Ce schéma directeur se réfère au document d'orientation stratégique 2030. La question de l'inclusion traverse tous les projets. Des concertations diverses et ciblées ont commencé, avec différentes modalités envisagées : discussions à bâtons rompus, ateliers participatifs, enquête flash. Un arbitrage sur les actions à mener en COPIL a été proposé. Un texte sera à adopter en CA en janvier-février 2025.

M. Christophe de CASTELJAU souligne que l'objectif de la présentation est aussi de lancer un appel à contributions. Il ajoute qu'une partie du matériel de la salle Handivie a été financée par la CVEC. Le Ministère demande à chaque établissement public d'avoir un plan de mise aux normes des locaux. L'agenda a été déposé en 2015, sans financement complémentaire. Le projet devrait être satisfait à 50 %.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT relate la difficulté à convaincre des collègues de se déclarer RQTH.

Mme Fabienne RAKITIC explique que plusieurs campagnes ont lieu pour inciter les collègues à faire reconnaître leur handicap. Une enquête est menée par la Faculté de psychologie pour trouver les freins et les leviers. Certaines personnes ont peur que leur carrière soit entravée par cette déclaration.

13. Convention de partenariat entre l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace et la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace

Ce point a été remonté dans l'ordre du jour. Mme Fabienne RAKITIC le présente.

Les deux MDPH du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné. L'UHA a donc été associée à la convention de partenariat. Un événement autour du handicap sera organisé à Mulhouse avec les parties prenantes. Les compétences de chacun seront définies. La MDPH travaillera sur l'articulation avec la vie quotidienne de l'étudiant, quand les universités se concentreront sur les études. À titre d'exemple, quand un étudiant demande la RQTH, les délais actuels sont de 4 à 6 mois. La convention avec la MDPH permettra d'accélérer le processus.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

Délibérations

3. Procès-verbal de la CFVU du 07 mai 2024

Le procès-verbal du 07 mai 2024 est adopté avec 23 voix et 5 ne prend pas part au vote.

4. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2024/2025

4.1. Faculté des sciences économiques et de gestion

Mme Alexandra KNAEBEL explique que cette faculté demande des dérogations notamment pour des formations publiques mixtes. Les intersemestres sont supprimés pour permettre aux étudiants en mention Sciences pour la santé d'avoir leurs résultats suffisamment tôt.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

4.2. CUEJ

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que la composante demande une dérogation pour que les étudiants puissent effectuer à des stages (entre 16 et 26 semaines sur les deux années de Master).

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2024/2025

5.1. Faculté des sciences économiques et de gestion

5.2. Faculté des Arts

Ce point est reporté.

Approbation

6. Créations de formation

6.1. Diplôme d'université Examens complémentaires ophtalmologiques (de la théorie à la pratique) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que ce DU a pour but de former des praticiens ou des aides pour des bilans visuels. Cette formation s'adresse à des étudiants de différentes disciplines, dont ceux qui viennent de la Licence Optique professionnelle.

M. Charles LESECQ (AFGES) signale que le document n'a pas été voté en conseil de composante.

Mme Clémentine BOURGEOIS précise après vérification que la consultation électronique datait de janvier 2024. Il s'avère qu'un résultat positif à l'unanimité a été transmis.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

6.2. Diplôme d'université Manager de l'excellence opérationnelle – Faculté des sciences économiques et de gestion

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que ce DU est porté par la Faculté des sciences économiques et de gestion, mais également par l'IUT de Haguenau.

M. Charles LESECQ s'étonne du coût élevé de ce DU : 5200 euros aux frais de l'étudiant pour 100 h de formation. 6000 euros vont vers un organisme non déterminé.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que pour être formé à ces techniques, il faut payer une forme de redevance aux organismes qui gèrent les systèmes de Green Belt ou Black Belt. Ce sont des marques déposées.

Le point est approuvé avec 10 voix contre, 14 voix pour et 4 abstentions.

6.3. Diplôme d'université Dentisterie 3.0 – Faculté de chirurgie dentaire

M. Charles LESECQ signale que ce point n'a pas été voté en conseil de composante.

Mme Clémentine BOURGEOIS répond que le vote a bien eu lieu le 23 mars.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

6.4. Diplôme interuniversitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine – Faculté des langues

Ce point est reporté.

7. Création d'UE d'ouverture en Interprétation de conférences – Faculté des langues

La Faculté des langues propose des UE d'ouverture pour s'initier à l'interprétation.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT apprécie que les DU problématiques aient disparu.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN ajoute que ces UE d'ouverture sont gratuites.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

8. Tarifs de la certification PeopleCert 2024/2025

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que cette certification en langue anglaise est offerte par l'État aux étudiants de Licence, Licence pro et BUT. Les étudiants inscrits dans d'autres formations pourront bénéficier d'un tarif préférentiel (entre 30 et 110 euros selon le nombre de compétences à valider).

Le point est approuvé avec 23 voix pour, 3 contre, et 2 « ne prend pas part au vote ».

9. Tarifs de la certification Japanese-Language Proficiency Test (JLPT) – Faculté des langues

M. Thierry BURGER-HELMCHEN note que l'essentiel des étudiants qui passent cette certification est extérieur à l'Université de Strasbourg.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

10. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées hors SFC

10.1. Faculté des sciences économiques et de gestion

M. Thierry BURGER-HELMCHEN présente ce point et les suivants. Pour la Faculté des sciences économiques, les tarifs n'ont pas augmenté.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

10.2. Sciences Po Strasbourg

Ces tarifs n'ont pas augmenté

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

10.3. Faculté des arts

Ces tarifs n'ont pas augmenté.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

10.4. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Ces tarifs n'ont pas augmenté.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

10.5. EM Strasbourg

Un seul tarif a été modifié. Les autres avaient déjà été voté lors d'une précédente cfvu.

Le point est approuvé avec 17 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention et 2 « ne prend pas part au vote ».

10.6. IPAG

Le tarif du DU Réussir les concours administratifs de la fonction publique a augmenté de 10 euros.

Le point est approuvé avec 17 voix pour, 10 voix contre et 1 abstentions.

10.7. IUT Robert Schuman

Les tarifs n'ont pas augmenté.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

10.8. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Ce point est reporté.

11. Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST (stage, concours, secourisme)

Mme Virginie ZINT présente ces tarifs proposés aux étudiants en contrepartie de prestations facultatives.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

12. Dispositif « Programme IDEX Initiative d'Excellence mobilité entrante » 2024/2025

Mme Sophie KENNEL souligne que la proposition est d'étendre ce dispositif qui ne rencontre pas son public à d'autres partenaires historiques ou d'intérêt sélectionnés par la DRI.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que les cursus d'excellence étaient financés par l'Union européenne. Elle ne comprend pas l'objet de ces bourses de 30 000 euros pour 12 semestres.

Mme Angélique DANIEL explique que le dispositif s'essouffle un peu. Le but est d'ouvrir aux niveaux Licence et Master. Les pays sont choisis en fonction de la stratégie de la Vice-présidence. Pour 2024-2025, il s'agit de la Colombie, l'Afrique du Sud et l'Inde, à raison de deux établissements par pays. Les semestres sont attribués aux partenaires qui choisissent les étudiants. Le dispositif avait un budget de 50 000 euros qui passe à 30 000. Les 20 000 euros restants seront redistribués dans des bourses pour des séjours de recherche au Canada, et dans une augmentation du cofinancement IDEX UFA.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT constate qu'il est indiqué que les partenaires doivent remettre à la DRI les travaux pour le 14 juin.

Mme Angélique DANIEL explique que le dispositif sera mis en place au deuxième semestre de l'année 2024-2025. Pour le premier semestre, le financement continue comme il est utilisé actuellement, avec les deux Mundus et le SCRIBE21.

M. Charles LESECQ regrette que les critères sociaux ne soient pas pris en compte.

Mme Angélique DANIEL rappelle que d'autres dispositifs de bourse, qui prennent en compte ces critères d'inclusion, existent pour les étudiants sortants. Le dispositif constituait un financement de 400 euros à 1000 euros par mois. Il passe à des mensualités de 500 euros avec des mobilités de 5 à 10 mois, pour un total de 12 semestres ou de 6 mobilités à l'année.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si des financements de mobilité internationale de crédits ont été demandés.

Mme Angélique DANIEL précise que les trois pays sélectionnés ont fait l'objet d'un dépôt de candidature de mobilité internationale de crédit pour 2024. Les résultats devraient paraître en juillet-août.

Le point est approuvé avec 11 voix pour, 3 contre et 14 abstentions.

Conventions nationales

14. Convention avec UNISCIEL portant sur le développement de ressources en ligne en Sciences pour l'ingénieur

Mme Sophie KENNEL rappelle que l'Université de Strasbourg est adhérente à ce dispositif qui permet d'accéder à des ressources libres en sciences pour l'ingénieur, et d'en développer. M. Édouard LAROCHE est le représentant pour UNISCIEL.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

Conventions internationales

15. Création de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec Ca' Foscari University of Venice (Italie)

Ce point est reporté.

16. Création de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université d'Hitotsubashi (Japon)

Mme Angélique DANIEL explique qu'il s'agit d'un double diplôme entre Sciences Po et l'Université d'Hitotsubashi, qui concernerait deux étudiants de chaque université par année académique. Les étudiants ne paient les frais d'inscription que dans l'université d'origine.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

17. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'école sino-française de chirurgie de Shanghai et l'hôpital Renji (Chine)

Mme Angélique DANIEL souligne qu'il s'agit d'une formation diplômante, qui donnera droit à un Master. L'offre est élargie à 8 programmes. Les contacts sur place ont été mis à jour. Chaque année, le nombre d'étudiants sélectionné sera défini en fonction des capacités d'accueil. Les modalités d'inscription seront votées annuellement. Cette formation sera mise en œuvre à partir de la rentrée universitaire 2024 et pour une durée de 5 ans.

M. Benoît MASQUIDA indique que le groupe Refonder s'oppose à cette convention, en raison de la politique chinoise et du non-respect des droits de l'homme vis-à-vis des Ouïghours.

Le point est approuvé avec 10 voix pour, 5 contre, 11 abstentions, 2 « ne prend pas part au vote ».

18. Avenant de prolongation à l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'EM d'Alger Business School (Algérie)

Mme Angélique DANIEL souligne qu'il s'agit de mettre en œuvre une formation délocalisée, avec la délivrance du Master mention management parcours ingénierie d'affaires par l'EM Strasbourg.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

19. Avenant de prolongation de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences de la Vie avec l'Universität des Saarlandes (Allemagne)

Mme Angélique DANIEL explique que la formation donnera droit à un double diplôme de niveau Master. À partir de 2025-2026, une nouvelle convention de 5 ans sera proposée. Les deux diplômes délivrés sont des Master de sciences du vivant.

Le point est approuvé avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

20. Renouvellements sans modification :

20.1. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de physique et ingénierie avec l'Università degli Studi dell'Àquila (Italie)

20.2. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Université Nova de Lisbonne (Portugal)

20.3. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Université Nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine)

20.4. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Università degli studi Milano (Italie)

20.5. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique)

20.6. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour le CUEJ avec l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg (Allemagne)

20.7. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg (Allemagne)

20.8. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec la Europa Universität Viadrina Frankfurt (Oder) (Allemagne)

Ces renouvellements sont approuvés avec 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

21. Divers

Mme Alexandra KNAEBEL revient sur l'accord de coopération avec l'Université d'Ariel en 2021. Cet accord n'a jamais été actif en ce qui concerne la mobilité et la recherche. Il court jusqu'en 2026. Un quart des membres doivent demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour pour qu'il soit traité lors de la prochaine CFVU.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET demande si d'autres partenariats avec des universités israéliennes ne peuvent pas être concernés par le vote. Elle mentionne le cas du Technion Institute of Technology qui fabrique des armes.

M. Christophe de CASTELJAU souligne qu'une page sur Ernest fait apparaître les partenariats académiques entre l'Université de Strasbourg et des universités israéliennes.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET considère qu'il serait pertinent d'avoir une discussion sur tous ces partenariats.

Mme Alexandra KNAEBEL souhaite que tous ces partenariats soient listés pour que le vote puisse être précis.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET relève que deux conventions de cotutelle de thèse ont été signées avec Hebrew University of Jerusalem, que trois doctorants israéliens sont inscrits à l'Université de Strasbourg.

Mme Alexandra KNAEBEL avertit du risque d'amalgame, avec des dossiers qui relèvent de la compétence d'autres instances de l'Université. Si l'AFGES souhaite instruire d'autres sujets, il faut qu'elle s'assure que sa demande est bien portée par les élus de la CFVU.

M. Thierry PRADIER considère non seulement qu'il est légitime de parler de certaines universités, mais que les élus sont aussi en droit de rediscuter tous les accords avec des universités israéliennes.

Pour Mme Alexandra KNAEBEL, la question doit être précise et relever du périmètre d'inscription de la CFVU.

M. Benoît MASQUIDA revendique le droit des élus à demander qu'une question soit débattue lors d'une CFVU. Le débat n'a pas forcément à être circonscrit.

Mme Alexandra KNAEBEL propose de procéder à deux votes. Le premier concernera l'Université d'Ariel et le Technion Institute, un autre concernera une discussion élargie.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que le premier point concernait un territoire occupé, et posait donc bien question. Un deuxième point éventuel concernerait les universités israéliennes plus largement (dont le Technion Institute).

M. Thierry PRADIER parle d'un troisième cas, celui d'universités qui ont des partenariats avec l'armée ou les services de renseignement.

M. Christophe de CASTELJAU explique que des partenariats avec l'armée, avec la DGA existent. Il ne sera pas possible de dresser une liste pour l'Université de Strasbourg.

Mme Alexandra KNAEBEL propose deux votes distincts.

[21.1. Inscription à l'ordre du jour de la convention avec l'Université d'Ariel à la prochaine CFVU du 2 juillet.](#)

Mme Rachel SCHURHAMMER demande quelles sont les bases de la discussion.

Pour M. Thierry PRADIER (Refonder), il s'agit seulement d'une inscription à l'ordre du jour pour le moment.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que des éléments seront amenés pour la discussion lors de la prochaine CFVU.

Ce point est approuvé avec 28 voix pour. Le partenariat sera discuté lors de la prochaine CFVU.

21.2 : inscription à l'ordre du jour de tous les accords de formation entre l'Unistra et les universités israéliennes lors de la CFVU du 2 juillet

Le point est approuvé avec 19 voix pour, 4 contre et 5 abstentions.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET demande que soit inscrite à l'ordre du jour la motion précédemment soumise.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que les deux votes précédents concernent bien l'activité de l'Université. À ses yeux, le lien entre le comité de Palestine et l'Université n'est pas clair.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET explique que les membres de ce comité sont des étudiants. La demande d'être reçus par le Président en délégation a été relayée par deux organisations étudiantes.

Pour Mme Alexandra KNAEBEL, cette motion sort des prérogatives de la CFVU.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET considère au contraire que cette question relève d'une responsabilité de l'Université. Les instances peuvent donner leur avis, pour favoriser le dialogue entre ce comité de Palestine et Monsieur Michel DENEKEN.

Mme Alexandra KNAEBEL répète que cela ne relève pas du périmètre de la CFVU.

Mme Rachel SCHURHAMMER insiste sur le fait que les votes qui viennent d'avoir lieu pour inscrire à l'ordre du jour les liens académiques avec des universités israéliennes sont dans les attributions de la CFVU, mais pas la motion proposée par le comité.

M. Thierry PRADIER (Refonder) rappelle que la motion concerne les rendez-vous avec M. Le Président. C'est un dernier espoir pour que la CFVU fasse quelque chose, même si cette demande sort un peu du cadre réglementaire. Les VP pourraient intercéder en faveur des étudiants. Une note sur l'occupation des bâtiments a été publiée sur le site de l'Unistra, qui ne représente pas l'opinion de l'ensemble de la communauté universitaire, mais seulement celle de la présidence. Un appel au cessez-le-feu devrait être ajouté à cette publication.

M. Christophe de CASTELJAU explique que le Président a déjà répondu favorablement à la demande de rendez-vous, mais que les conditions qu'il avait fixées n'ont pas été remplies. Des étudiants l'ont interpellé plusieurs fois.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET observe que les conditions n'ont pas été transmises directement au comité, ni rendues publiques.

*

* *

M. Charles LESECQ demande quand auront lieu les prochaines commissions MECC et le groupe de travail sur la dysménorrhée.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que la prochaine commission aura lieu le 25 juin à 10h et la suivante le 16 septembre à 14h. En l'absence de Jean-Paul de la Rica, il n'est pas en mesure de donner une date pour le GdT sur la dysménorrhée.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que les participants n'étaient pas assez nombreux sur les mêmes créneaux. Concernant la liste des nouvelles formations en vigilance jaune pour les inscriptions, de nombreux doubles diplômes franco-allemands étaient présents. Il s'agit peut-être d'une question de comptage administratif, et donc d'un faux problème.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que malheureusement, ce n'est pas un simple problème de comptage.

La séance est levée à 15h55.